## VAL-D'OISE



2024

## DÉCISION MUNICIPALE N° 2024 – 24 En date du 23 février 2024

Objet : Contrat avec la société NILFISK – Service et maintenance d'une Autolaveuse au COSEC

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23;

**Vu** le Code de la commande public

**Vu** la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

**Vu** la décision 2023-34 en date du 06 avril 2023 relative au contrat de service passé avec la Société Nilfisk pour la maintenance et l'entretien d'une autolaveuse, référencée SC400B 3510180600601B18 pour les équipements sportifs Cosec et Gymnase

Considérant qu'une seule machine pour les 2 équipements sportifs est insuffisant

**Considérant** que de ce fait la commune a fait le choix d'acquérir une deuxième autolaveuse pour l'entretien des COSEC et Gymnase

Considérant que pour assurer la maintenance et l'entretien de la 2<sup>ème</sup> machine autolaveuse, il est nécessaire de passer un contrat d'entretien pièces et main d'œuvre comprises

Considérant la proposition faite par la société NILFISK pour un montant 827,16€ HT

Le Maire de Luzarches.

## DÉCIDE

<u>Article 1</u>: De passer un contrat avec la société NILFISK sis 26, Avenue de la Baltique CS 10246 – 91 978 COURTABOEUF Cedex, identifiée sous le numéro de Siret 353 606 197 00054, la maintenance et l'entretien d'une autolaveuse référencée SC401 43 BD FULL PKG.

<u>Article 2</u>: Précise que la machine est destinée aux bâtiments sportifs des COSEC et Gymnase et que le contrat inclut la main d'œuvre, le déplacement et toutes les pièces de la laveuse sauf brosses, batteries et détergent.

<u>Article 3</u> : Dit que le coût annuel s'élève à 827,16€ HT soit 992,59€ TTC. Le prix est indexé chaque année.

<u>Article 4</u>: Dit que le contrat est conclu pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024,

Article 5 : Les dépenses sont inscrites au budget principal de la commune.

REÇU EN PREFECTURE

Place de la Mairie - 95270 LUZARCHES \_ TEL : 01 30 29 54 54 - www.luzarcheben 04/03/2024

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VAL-D'OISE



2024

Article 6: La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.



Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 04 mars 2024

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication: 05 mars 2024